

COMMUNE D'ANGLARS-NOZAC

Conseil Municipal Réunion du 29 mars 2014

Présents : Pascal Salanié, Pascal Pavan, Serge Bazin, Christiane Verdier, Marie Ayzac, Frédéric David, Nelly Espagnat, Guillaume Miard, Joëlle Montagne, Pierre Vatin, Francine Vielmon

Point n°1 :

Election du Maire

Nom	Prénom	Vote	Total
SALANIÉ	Pascal	11	11

Point 2 :

Nombre d'adjoints.

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée qu'il y a lieu de fixer le nombre d'adjoints.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de conserver le nombre d'adjoints en place précédemment. Il sera donc de trois.

VOTE : POUR 11 CONTRE 0 ABSTENTION 0

Point 3 :

Election des Adjoints

1er Adjoint :

Nom	Prénom	Vote	Total
PAVAN	Pascal	11	11

2ème Adjoint :

Nom	Prénom	Vote	Total
BAZIN	Serge	11	11

3ème Adjoint :

Nom	Prénom	Vote	Total
VERDIER	Christiane	11	11

Scrutateurs : Guillaume MIARD &
Joëlle MONTAGNE

Point 4 :

Indemnités Maire et Adjoint.

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée qu'il y a lieu de fixer le montant des indemnités du Maire et des adjoints.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'allouer les indemnités suivantes :

Maire : 93% de 17 % de l'indice 1015 soit 601.01 €/mois.

L'indemnité de fonction des adjoints est fixée à 6.6 % de l'indice 1015.

1^{er} Adjoint : 3.30 % des 6.6 % de l'indice 1015 soit 125.45 €/mois

2^{ème} et 3^{ème} Adjoint : 3.30 % des 6.6% de l'indice 1015 soit 125.45 €/mois.

Ces indemnités seront payées mensuellement pour le Maire et pour les adjoints et seront revalorisées en fonction de la valeur du point d'indice des fonctionnaires.

VOTE : POUR 11 CONTRE 0 ABSTENTION 0

Point 5 :

Commissions communales.

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée qu'il y a lieu de nommer des membres qui siégeront dans les différentes commissions communales.

Le Conseil Municipal procède alors à l'élection au scrutin secret. Les délégués sont :

CONSEIL d'ECOLE : Pascal SALANIE ; Christiane VERDIER & Joëlle MONTAGNE

URBANISME : Tout le Conseil

(Suivi dossier PLU, suivi dossiers en cours, transfert compétence urbanisme CCQB)

EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT : Tout le Conseil

(Suivi contrat avec la SAUR, lancement étude mise en conformité assainissement collectif et suivi tarification)

COMMUNICATION : Nelly ESPAGNAT, Serge BAZIN, Pierre VATIN, Christiane VERDIER, Pascal PAVAN et Pascal SALANIÉ

(Journal, site et information à la population)

FINANCES : Nelly ESPAGNAT, Christiane VERDIER, Pascal PAVAN, Pascal SALANIÉ
(Suivi BP et de sa réalisation)

VOIRIE/SIGNALISATION : Joëlle MONTAGNE, Guillaume MIARD, Pascal SALANIÉ
(Relation avec CCQB, réflexion EP et signalisation)

LIEN SOCIAL : Nelly ESPAGNAT, Marie AYZAC, Pierre VATIN, Francine VIELMON, Christiane VERDIER

(Lien inter-génération, action envers la jeunesse et soutien envers les personnes âgées)

SALLE DES FETES : Guillaume MIARD, Nelly ESPAGNAT et Pierre VATIN
(Gestion)
Tous sont élus à l'unanimité.

Point 6 :

Commissions extra-communales, CAO et CCAS

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée qu'il y a lieu d'élire les membres qui composeront les différentes commissions extra communales.

Le Conseil Municipal procède alors à l'élection au scrutin secret. Les délégués sont :

FDEL : Titulaires : Pascal SALANIE & Serge BAZIN
Suppléants : Pierre VATIN & Frédéric DAVID
Elus à l'unanimité

SYNDICAT de la BOURIANE :
Titulaires : Serge BAZIN & Pierre VATIN
Elus à l'unanimité

APPEL d'OFFRES & FINANCES :
Titulaires : Pascal SALANIÉ, Pascal PAVAN, Serge BAZIN et Pierre VATIN

Liste élue à l'unanimité

CCAS : Pascal SALANIE ; Pascal PAVAN ; Christiane VERDIER et Joëlle MONTAGNE
Gilbert CAPBAL, Délégué Éducation Nationale ; Caroline AUSSEL, APE ; Fabienne
GABET, Bouriane Solidarité ; Adeline MENIER, crèche parentale de Gourdon
Elus à l'unanimité.

Correspondant défense : Nelly ESPAGNAT

VOTE : POUR 11 CONTRE 0 ABSTENTION 0